

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

529682221

Code activité (NAF)

3511Z

Désignation et adresse du déclarant :

SAS 424 ENERGY

Production d'électricité

75 Allée Wilhelm Roentgen

MONTPELLIER 34961 FR

Téléphone

04 67 64 46 44

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

☐

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

.

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 529682221

Code activité (NAF) 3511Z

Désignation et adresse

SAS 424 ENERGY

Production d'électricité

75 Allée Wilhelm Roentgen

MONTPELLIER 34961 FR

Téléphone 04 67 64 46 44

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RS

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/05/2022

Date de clôture de l'exercice ou période N : 30/06/2023

Durée de l'exercice ou période N : 14

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 30/04/2022 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration : 15/10/2023

Désignation de l'entreprise 424 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1		
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012					
			Autres*		014		016					
	immobilisations corporelles*			028	19 657	030		19 657				
	immobilisations financières* (1)			040		042						
	Total I (5)			044	19 657	048		19 657				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*			050		052					
		Marchandises *			060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	10 912	066		10 912		6 000		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068		070						
		Autres* (3)		072	5 417	074		5 417		1 792		
	Valeurs mobilières de placement			080		082						
	Disponibilités			084	940	086		940		1 000		
	Charges constatées d'avance*			092		094						
	Total II			096	17 269	098		17 269		8 792		
	Total général (I + II)			110	36 926	112		36 926		8 792		
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	1 000		1 000		
	Écarts de réévaluation						124					
	Réserve légale						126					
	Réserves réglementées*						130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131						
	Report à nouveau						134	(11 663)		(10 666)		
	Résultat de l'exercice						136	(11 730)		(997)		
	Subventions d'investissement						137					
	Provisions réglementées						140					
	Total I						142	(22 394)		(10 663)		
Provisions pour risques et charges						154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166			840		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	59 320		59 320		18 615	
	Produits constatés d'avance						174					
Total III						176	59 320		19 455			
Total général (I + II + III)								180	36 926		8 792	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	56 822	
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 424 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210						
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214						
		services*	intracommunautaires		217		218						
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222						
	Production immobilisée*						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230						
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234						
	Variation de stock (marchandises)*						236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240						
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :			242	11 731		997		
	Impôts, taxes et versements assim		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243			244					
	Rémunérations du personnel*						250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252						
	Dotations aux amortissements*						254						
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259			262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260							
			Total des charges d'exploitation (II)				264	11 731		997			
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(11 730)		(997)			
	Produits financiers		(III)				280	2 498					
Produits exceptionnels		(IV)				290							
Charges financières		(V)				294	2 498						
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347			300					
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348								
Impôts sur les bénéfices*		(VII)				306							
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(11 730)		(997)				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314	11 730				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles*						322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987			342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989								
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindcies)	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992											
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			350					
	Créance due au report en arrière du déficit				346								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648								
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641								
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN*		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				352		354	11 730			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables : *	11 663	dont imputés sur le résultat :				360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				370		372	11 730				

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

529682221

Code activité (NAF)

3511Z

Désignation et adresse du déclarant :

SAS 424 ENERGY

Production d'électricité

75 Allée Wilhelm Roentgen

MONTPELLIER 34961 FR

Téléphone

04 67 64 46 44

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

☐

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

.

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 529682221

Code activité (NAF) 3511Z

Désignation et adresse

SAS 424 ENERGY

Production d'électricité

75 Allée Wilhelm Roentgen

MONTPELLIER 34961 FR

Téléphone 04 67 64 46 44

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RS

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/05/2022

Date de clôture de l'exercice ou période N : 30/06/2023

Durée de l'exercice ou période N : 14

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 30/04/2022 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration : 15/10/2023

Désignation de l'entreprise 424 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012				
			Autres*		014		016				
	immobilisations corporelles*			028	19 657	030		19 657			
	immobilisations financières* (1)			040		042					
	Total I (5)			044	19 657	048		19 657			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*			050		052				
		Marchandises *			060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	10 912	066		10 912		6 000	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068		070					
		Autres* (3)		072	5 417	074		5 417		1 792	
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	940	086		940		1 000	
	Charges constatées d'avance*			092		094					
	Total II			096	17 269	098		17 269		8 792	
	Total général (I + II)			110	36 926	112		36 926		8 792	
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation							124			
	Réserve légale							126			
	Réserves réglementées*							130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131		132			
	Report à nouveau							134	(11 663)	(10 666)	
	Résultat de l'exercice							136	(11 730)	(997)	
	Subventions d'investissement							137			
	Provisions réglementées							140			
	Total I							142	(22 394)	(10 663)	
Provisions pour risques et charges							Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166		840	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	59 320	172	59 320	18 615	
	Produits constatés d'avance							174			
	Total III							176	59 320	19 455	
	Total général (I + II + III)							180	36 926	8 792	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	56 822
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 424 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209				210				
	Production vendue	biens	et livraisons		215				214				
		services*	intracommunautaires		217				218				
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production						222				
	Production immobilisée*								224				
	Subventions d'exploitation reçues								226				
	Autres produits								230				
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234				
	Variation de stock (marchandises)*								236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*								240				
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :				242	11 731		997	
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243				244				
	Rémunérations du personnel*								250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252				
	Dotations aux amortissements*								254				
	Dotations aux provisions								256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259				262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260								
			Total des charges d'exploitation (II)						264	11 731		997	
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(11 730)		(997)	
	Produits financiers						(III)		280	2 498			
Produits exceptionnels						(IV)		290					
Charges financières						(V)		294	2 498				
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347				300					
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348			(VI)						
Impôts sur les bénéfices*						(VII)		306					
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	(11 730)		(997)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2						312		314	11 730		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318				
	Provisions non déductibles*								322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)								324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249				251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987				342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989								
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992											
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				350				
	Créance due au report en arrière du déficit								346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)								655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)								643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)								645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)								647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)								648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)								641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN*		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2						352		354	11 730		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)								356				
	Déficits antérieurs reportables : *		11 663	dont imputés sur le résultat :					360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2						370		372	11 730		

424 ENERGY
Société par Actions Simplifiée
au capital variable de minimum 1,000 € et maximum 450,000 €
Siège social : 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 Montpellier Cedex 2
529 682 221 RCS MONTPELLIER
(« la Société »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-neuf novembre à huit heures,

La société URBASOLAR, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2,179,543.20 €, dont le siège social est situé 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935– 34961 Montpellier Cedex 2, et immatriculée sous le numéro SIREN 492 381 157 à MONTPELLIER, représentée par Gilles ATTOLINI, Directeur Général.

Associée unique de la Société ;

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, URBASOLAR , associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 30/06/2023.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2023 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- La constatation de fin de mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la société AXIOME AUDIT
- La constatation de fin de mandat du Commissaire aux comptes suppléant de Pierrick BELEN
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes titulaire, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30/06/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'associé unique constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.).

DEUXIEME DECISION

La société a dégagé un déficit net comptable de -11,730.34 € que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice-11,730.34 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10% du capital social0 €.
- Le Solde, soit la somme de.....-11,730.34€
en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à -23,393.64€.

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'associé unique constate que du fait des résultats cumulés, les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. Cependant, la poursuite de l'activité ne s'en trouve pas compromise. L'activité de la société (production et vente d'électricité) permettra, à moyen terme, de rétablir des capitaux propres au niveau minimal requis par la loi.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, concernant les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune nouvelle convention au sens de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique constate la fin de la mission de Commissaire aux comptes titulaire de la société AXIOME AUDIT (SAS au capital de 36 552 €, immatriculée au R.C.S. Montpellier sous le numéro 332 835 131, domiciliée @7 Center – Immeuble l'@ltis – Bât G – 521 rue Georges Méliès – 34000 Montpellier, représentée par Monsieur Laurent PASTOU), et décide, en application de l'article L823-3 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, constate la fin de mission de Monsieur BELEN Pierrick (né le 2 septembre 1978 à Montpellier, domicilié 215 rue Samuel Morse le Triade 3 BAT 3 Millénaire II – 34065 Montpellier Cedex 2), en tant que Commissaire aux comptes suppléant, et décide, en application de l'article L823-1 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

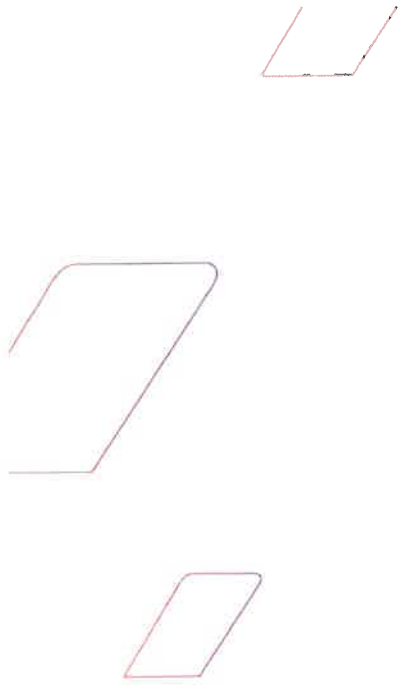
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Président Associé Unique

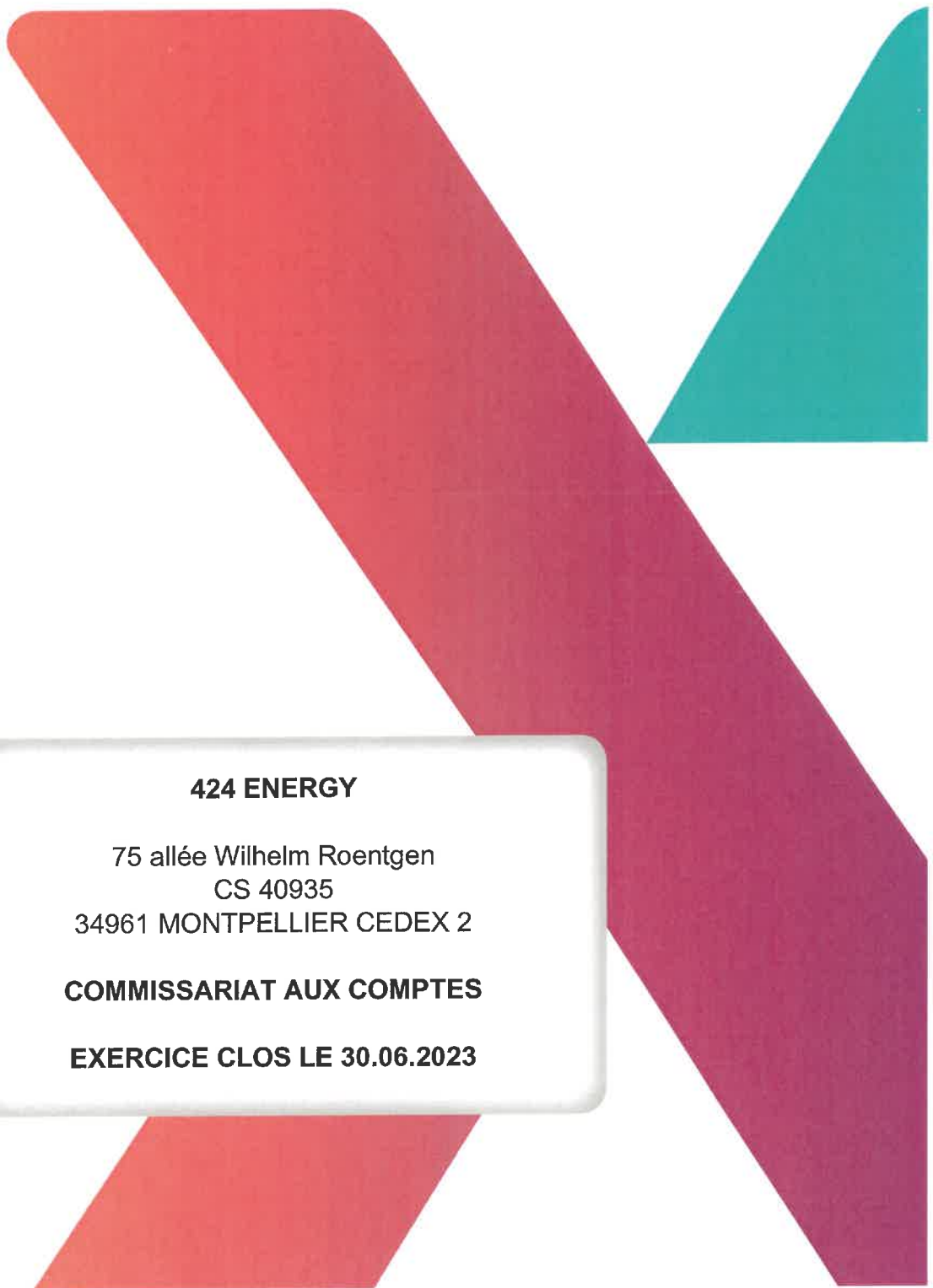
URBASOLAR,

Représenté par Gilles ATTOLINI

DocuSigned by:
 *Gilles Attolini*
2E675B87BDAC4D9...



axiome



424 ENERGY

75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30.06.2023

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble F@t@ts - bât C

ALES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

424 ENERGY

SASU

au capital de 1 000 euros

529 682 221 R.C.S. MONTPELLIER

75 allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble P@l@is - bât G

ALES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 09 35

axiomeaudit@axiomeassocies.fr

424 ENERGY

75 allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES**

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble F@ids - bât G

ALES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 424 ENERGY

Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023

A l'associé unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **424 ENERGY** relatifs à l'exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 14 novembre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Pastou', is positioned above the printed name of the auditor.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Laurent PASTOU

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	Brut	Amortissement	Net 2023	Net N-1
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	19 657,48		19 657,48	
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	19 657,48		19 657,48	
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
Total des stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	10 911,60		10 911,60	6 000,00
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	5 417,37		5 417,37	1 792,00
Total des créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	940,00		940,00	1 000,00
ACTIF CIRCULANT	17 268,97		17 268,97	8 792,00
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	36 926,45		36 926,45	8 792,00

PASSIF	Net 2023	Net N-1
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(11 663,30)	(10 666,08)
Résultat de l'exercice	(11 730,34)	(997,22)
Total situation nette	(22 393,64)	(10 663,30)
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(22 393,64)	(10 663,30)
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		840,00
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	59 320,09	18 615,30
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	59 320,09	19 455,30
TOTAL GENERAL	36 926,45	8 792,00

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 8820Z

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

RESULTAT COMPTABLE		Net 2023	Net N-1
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0,43	0,04
PRODUITS D'EXPLOITATION		0,43	0,04
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		
	dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP, CFE, CVAE		
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges, dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger			
Dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.			
CHARGES D'EXPLOITATION		11 730,77	997,26
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 730,34)	(997,22)
Produits et charges divers			
Produits financiers		2 497,63	
Produits exceptionnels			
Charges financières		2 497,63	
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(11 730,34)	(997,22)

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

L'exercice clôturé au 30/06/2023 comprend la période du 01/05/2022 au 30/06/2023.

Principes et conventions comptables :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Importance relative,
- ✓ Continuité d'exploitation,
- ✓ Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices
- ✓ Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à :
2 497,63 €.

L'activité de la société consiste en l'exploitation de centrales photovoltaïques. A la clôture, la construction des centrales n'a pas encore démarré.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Evènements significatifs de l'exercice :

En date du 24 février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, évènement dit « la crise ukrainienne ». Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 n'ont pas été impactés par ce conflit, l'exploitation a eu lieu dans des conditions normales et l'activité n'a pas été impactée

Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de notre société ni sur la valeur de nos actifs.

Les capitaux propres de la société sont, à la clôture de l'exercice, inférieurs à la moitié du capital social du fait du résultat déficitaire de cet exercice et des précédents. La continuité de l'exploitation n'est cependant pas compromise.

Le poste "autres dettes" s'élève à 59 320 € dont 56 822 € concernent le compte courant de la société Urbasolar et 2 497,63 € concernent les intérêts courus sur ce compte courant.

Evènements post clôture :

A la date d'établissement des comptes, la poursuite du conflit et le contexte inflationniste qui perdure n'ont pas eu d'incidence significative pour la société.

« Les évènements survenus récemment entre la Russie et l'Ukraine créent néanmoins un contexte géopolitique évolutif et incertain dans lequel il est difficile de mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects pour la société.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de ce conflit et au contexte inflationniste, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes. Les comptes ont été arrêtés le 01/08/2023.

Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 30 juin 2023 a une durée de 14 mois, couvrant la période du 1er mai 2022 au 30 juin 2023. Pour rappel, l'exercice précédent avait une durée de 12 mois. Pour cette raison, la comparabilité des comptes n'est pas possible.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Montant début 2023	Augmentation	Diminution	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		19 657,48		19 657,48
Total des immobilisations corporelles		19 657,48		19 657,48
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		19 657,48		19 657,48

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AMORTISSEMENTS

Amortissements	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Exercice N-1
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	5 417,37	5 417,37		1 792,00
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	5 417,37	5 417,37		1 792,00

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Exercice N-1
Emprunts et dettes assimilées					840,00
Fournisseurs et comptes rattachés					18 615,30
Autres dettes	59 320,09	2 497,63		56 822,46	
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	59 320,09	2 497,63		56 822,46	19 455,30

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :				
			AXIOME AUDIT Audit	
Total charges différée			Commissariat aux comptes	
Frais d'acquisition des immobilisations :			@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Total frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts :				
Total frais d'émission d'emprunts				
Charges à étaler :				
Total charges à étaler				
TOTAL				

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tel: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR		
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Total créances		
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL		

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2023	2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		840,00
Dettes fiscales et sociales		
Total dettes d'exploitation		840,00
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	59 320	18 615,30
Total dettes diverses	59 320	18 615,30
Autres		
		AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207
Total autres dettes		
TOTAL	59 320	19 455

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1000			1000	1
00Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1000			1000	1

**AXIOME AUDIT
Audit****Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	744,00
Autres honoraires	
TOTAL	744,00

AXIOME AUDIT

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G - 34000 Montpellier
681 chemin du Mas de la Bedosse - 30100 Alès
51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex - 66050 Perpignan
Tél. : 04 67 15 89 35
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

axiomeassocies.fr